Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation



- 426 Subventions aux associations pour la protection de l'enfance

Propositions financières Budget Primitif 2015

Rapport n° CD/2015/66

Service Chef de file : Service de protection de l'enfance Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin octroie des subventions aux associations intervenant dans le champ de l'aide à la parentalité et de la prévention auprès des familles.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
PAP	Direction de l'Enfance et de la Famille	297 060,00
	TOTAL	297 060,00

4261 - Subventions aux associations pour la protection de l'enfance

Ces crédits consacrés à des actions de prévention des difficultés familiales et de soutien à l'exercice des responsabilités des familles, permettent de soutenir l'action d'associations en complément des actions des Unités territoriales d'action médico-sociale, du service de Protection maternelle et infantile, des associations de prévention spécialisée et du Service de protection de l'enfance , que ce soit dans le cadre du Réseau d'écoute, d'Appui et d'accompagnement des parents (REAAP), de la médiation familiale, de l'accès aux droits ou de l'aide aux anciens pupilles de l'Etat.

Ce soutien du Département dans le champ de la prévention est consacré dans le cadre du Schéma départemental d'accompagnement des parents signé le 10 octobre 2014 avec l'ensemble des partenaires, dont la CAF et l'Etat.

Dans le cadre de la structuration des services Mineurs isolés étrangers (MIE), l'association Notre Dame a signé une convention avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin pour la mise en œuvre d'un nouveau service d'accompagnement des MIE dont le financement, moins onéreux que l'hôtel, est prévu dans le cadre du mode d'action 4224 - Frais d'hébergement pour mineurs.

Récapitulatif des montants proposés par mode d'action :

Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
4261	Subventions aux associations pour la protection de l'enfance	297 060,00
	TOTAL	297 060,00

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2015.

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,

Frédéric BIERRY